

Recensement annuel à partir du 19 janvier



RECENSEMENT

de la population 2017

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

En 2014, selon la population légale municipale donnée par l'INSEE, nous étions 64 027 784 Français, 5 879 144 Néo-Aquitains, 400 477 Landais et 54097 habitants sur le territoire de Mont de Marsan Agglo. Et en 2017 combien serons-nous ?

La population est chaque année recensée par l'INSEE. Se faire recenser est un geste civique pour déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr.

Le recensement de la population est essentiel pour plusieurs facettes de l'action de notre collectivité. Par exemple, plus une commune est peuplée, plus la participation de l'État au budget de la commune est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Par ailleurs, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Il est donc essentiel que chacun y participe.

L'enquête 2017 commencera le jeudi 19 janvier et un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra des questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Faites-lui bon accueil !

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, dont l'ensemble de la population est recensé tous les 5 ans, il s'achèvera le 18 février. Sont concernées sur le territoire de Mont de Marsan Agglo : Bretagne de Marsan, Laglorieuse, Pouydesseaux et Saint Perdon. Pour les communes, comme Mont de Marsan, de 10 000 habitants ou plus et où le recensement est réalisé tous les ans sur un échantillon différent couvrant 8 % des logements, il finira le 25 février.

En savoir plus sur www.le-recensement-et-moi.fr